



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'intérieur

Château cantonal
1014 Lausanne

Commission nationale de
prévention de la torture (CNPT)
Monsieur Jean-Pierre Restellini
Président
Bundesrain 20
3003 Berne

Lausanne, le 20 janvier 2012

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance du 11 octobre 2011 et du rapport l'accompagnant que vous avez eu l'amabilité de me soumettre suite à vos deux visites aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe les 6 avril et 7 octobre 2011, et vous en remercie.

Conformément à votre requête, je me détermine comme suit sur le contenu du rapport.

A titre liminaire et pour la bonne compréhension des lecteurs, permettez-moi de relever que, conscient des conditions difficiles régnant dans la division d'attente (DA), le Service pénitentiaire vaudois avaient déjà pris les décisions stratégiques relatives à sa fermeture et à sa transformation ainsi qu'aux changements de pratique en terme de prise en charge des personnes détenues lors de la visite de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) aux établissements de la Plaine de l'Orbe en avril 2011.

C'est ainsi que la CNPT a pu constater, lors de sa deuxième venue en octobre 2011, que les travaux de transformation de la division d'attente étaient bel et bien en cours de réalisation. Ce faisant, nous répondons aux standards internationaux en matière d'incarcération ainsi qu'à la recommandation N° 22 de votre rapport relatif à l'isolement strict des détenus de la division de sécurité. Pour répondre à vos interrogations de la page 4 et à titre d'information, un montant de CHF 985'000.- (dont 25% de subventions fédérales) a été consacré à la transformation de la division d'attente. L'inauguration de cette division est prévue pour le printemps 2012.

Par conséquent, les références faites dans le rapport de la CNPT aux conditions de détention et de sécurité extrême à l'intérieur du Pénitencier de Bochuz ne sont plus d'actualité. Il en va ainsi en particulier des constats figurant aux points 12 à 14 du rapport relatifs aux conditions de détention telles que constatées lors de la visite d'avril 2011.

S'agissant essentiellement des observations et recommandations ayant trait à la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques, la problématique est bien réelle et le défi de taille.

Des pistes de réflexion sont continuellement examinées et des efforts sont entrepris dans ce domaine. Ainsi, le projet de construction d'un hôpital en milieu carcéral s'inscrit dans cette volonté d'évolution. Une telle infrastructure intégrée aux établissements de la Plaine de l'Orbe devrait permettre aux personnes détenues concernées de bénéficier de soins thérapeutiques en adéquation avec leurs troubles et fera quasiment figure de pionnière en Suisse romande, à l'instar du futur établissement « Curabilis » à Genève. Dans le cadre de ce projet, mais également en vue de l'amélioration des échanges quotidiens, la collaboration avec le SMPP n'a cessé de se renforcer depuis plus d'une année. Par le biais notamment de rencontres conduites par les chefs des départements de l'intérieur et de la santé et de l'action sociale, un véritable dialogue s'est installé entre ses deux partenaires. La nomination, en septembre 2011, d'une nouvelle cheffe à la tête du Service pénitentiaire vaudois contribue à consolider ces liens dans l'objectif d'œuvrer pour une politique pénitentiaire globale, respectueuse de l'humain et de ses droits.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat